

Une équipe

Election du Président et du bureau de la Communauté de Communes le 17 décembre 2004 à Morey-St-Denis

Jean-Claude ROBERT, Conseiller Général et Maire de Gevrey-Chambertin, a été élu Président par 37 voix sur 39. (2 bulletins blancs).

Ont été élus 9 vice-présidents chargés de commissions:

Daniel Sautou Maire de Bévy (eau, assainissement...)
Georges Fèvre, Maire de Couchey (aménagement de l'Espace, développement économique et touristique...)
Geneviève Peltier, Maire de Fixin (environnement, déchetterie, points propres...).

Pierre Boisset, Maire de Morey-St-Denis (travaux, voirie, bâtiments).

Geneviève Cardamone, Adjointe au Maire de Gevrey-Chambertin (scolaire, garderies, restauration scolaire...).

Michel Pauset, Maire de Segrois (social, petite enfance, personnes âgées, handicapés...).

Régis Baudrion, Maire de Chambolle-Musigny (action culturelle et sportive).

Christian Paris, Adjoint au maire d'Urcy (communication, information, démocratie participative...).

Jean-Claude Bouchard, Maire de Brochon (administration générale-finances...).

Deux autres membres du bureau ont été élus.

Brigitte Sercer, Maire de Chamboeuf.
Nicole Bichet, Maire de Quemigny-Poisot.

Délégués des Conseils municipaux au Conseil Communautaire

Population des communes	Nb de délégués titulaires	Nb de délégués suppléants
Les 15 communes de moins de 250 hab	1 par commune 15	1 par commune 15
Chamboeuf	2	1
Chambolle-Musigny	2	1
Brochon	3	2
Fixin	3	2
Morey-St-Denis	3	2
Couchey	4	2
Gevrey-Chambertin	7	3
Total	39	28

Fonctionnement

L'organe délibératif de la communauté de communes est le Conseil Communautaire (39 délégués titulaires et 28 suppléants). Les commissions, animées par un vice-président, sont composées de membres élus du Conseil Communautaire et vont être élargies à des conseillers municipaux des communes membres ou d'autres personnes qualifiées dans le champ d'intervention de ces commissions.

Administration

La Communauté de communes est administrée par une Directrice (Mme Heintz Fabienne). Le personnel administratif et technique est composé de la réunion des employés des anciennes structures (SICODI et SIVOM des Mts de Vergy) auquel il faut ajouter une partie des personnels communaux des plus gros villages membres en fonction des compétences transférées (en particulier le scolaire).

Dès à présent, c'est donc à la communauté de communes, 25 Avenue de la gare à Gevrey-Chambertin qu'il convient de s'adresser pour toutes les questions autrefois prises en charge par les SIVOMS. (tél : 03.80.51.84.59)

Ressources

1. La fiscalité.

Taxe professionnelle unique : La communauté perçoit la taxe professionnelle unique des communes regroupées. Son taux sera harmonisé sur plusieurs années.

Sur option, fiscalité additionnelle sur les autres taxes.

LE MONTANT DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DIMINUÉ DES CHARGES TRANSFÉRÉES CONSTITUE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION QUI SERA VERSÉE CHAQUE ANNÉE AUX COMMUNES.

2. La dotation globale de fonctionnement.

(versée par l'Etat)

3. Le produit des taxes, redevances et contributions

correspondant aux services rendus concernés.

4. Les subventions de toute nature.

Conclusion

Ce projet est ambitieux par le nombre et la surface des compétences transférées. Nous pouvons raisonnablement en attendre l'amélioration de l'existant, le développement de nouveaux services pour les enfants, les jeunes, les familles, les personnes âgées... Sa mise en œuvre demandera du temps et devra s'accompagner sans doute d'un changement de nos mentalités. Par ailleurs, elle dépendra beaucoup des modalités de la poursuite de la décentralisation d'une part, de celles de la réforme de la taxe professionnelle d'autre part. Pour l'heure, et quels que soient leur niveau de responsabilité ou leur couleur politique, les élus locaux sont inquiets. Vos élus de la Communauté de Communes se donneront les moyens de faire face aux responsabilités qui leur incombent tout en évitant une explosion de la fiscalité locale.

Christian PARIS, le 09/01/2005

La Lettre

de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin

Journal de la Communauté de communes - semestriel - N° 1

Le mot du Président



Depuis 1992, plusieurs lois sont intervenues pour organiser et inciter à la coopération intercommunale dans notre pays, avec la création de communautés d'agglomération (en milieu urbain) et de communautés de communes (en milieu rural).

Actuellement, près de 33.000 communes de France (sur 36.500) sont maintenant intégrées dans ces structures. La Côte d'Or est très en retard; dans notre canton une première tentative avait échoué il y a une dizaine d'années.

Depuis deux ans, une nouvelle réflexion a été engagée avec les 32 communes du canton de Gevrey-Chambertin.

Pour les 16 communes regroupées dans le SIVOM des Monts de Vergy, plusieurs solutions ont été examinées :

- **transformer le SIVOM en communauté de communes** : cette hypothèse ne recueillait pas le consensus des maires; beaucoup estimant que les maigres bases fiscales condamneraient cette structure à l'impuissance. Elle n'a pas non plus reçu l'accord de Monsieur le Préfet.

- **rejoindre la communauté de communes de Nuits-Saint-Georges** (à ce jour constituée) : solution souhaitée par certaines communes les plus proches.

- **rejoindre les 6 communes de la Côte qui étaient prêtes à s'associer avec elles** : cette solution a été retenue par 13 communes, sur les 16 du SIVOM, parce qu'elle :

- maintenait l'unité des 16 communes des Hautes Côtes
- préservait leur patrimoine (groupes scolaires de l'Étang Vergy – de Chamboeuf/Quemigny) qu'il aurait fallu partager.
- évitait les complications administratives : Trésorerie – centre des impôts – DDE – Chambre de Commerce – Tribunal – Préfecture – Education Nationale, ... sont en effet différents entre Gevrey-Chambertin et Nuits-Saint-Georges (situés dans deux arrondissements distincts).
- simplifiait le paysage administratif : la communauté de communes a permis de fondre en une seule structure le SIVOM des Monts de Vergy, le SIMOGI (Syndicat des Eaux) et le SICODI, dorénavant dissous.

Monsieur le Préfet a donc approuvé le périmètre dès le mois de novembre. Les statuts de la communauté de communes de Gevrey-Chambertin ont été approuvés par les conseillers municipaux de 20 communes sur 22.

Les objectifs en matière d'éducation, de services péri-scolaires, d'environnement (création d'un service public de l'eau et de l'assainissement) sont ambitieux.

Avec tous les élus et responsables, nous allons bâtir les fondations de cette nouvelle structure qui repose sur la solidarité et la mutualisation, dans la rigueur et la transparence, afin d'améliorer et d'apporter de nouveaux services à nos concitoyens.



Jean-Claude ROBERT

Quelques informations utiles.
Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

25 Avenue de la gare - Espace Léopold
21 220 - Gevrey-Chambertin
Tél: 03 80 51 84 59 - fax: 03 80 51 81 72
e-mail: ccgevre@ipac.fr

**Heures d'ouverture: du lundi au vendredi
De 8h à 12h et de 13h30 à 18h**

LA LETTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GEVREY-CHAMBERTIN - Journal semestriel - N° ISSN : en cours .
Directeur: Jean Claude ROBERT - Imprimerie Spéciale - Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin

Un territoire

Gestation et naissance de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin.

Depuis 2001, une réflexion a été conduite autour de l'évolution de l'intercommunalité dans le canton de Gevrey-Chambertin. Celle-ci, au terme d'études, de débats, de concertations auxquels toutes les communes ont été associées et sur lesquels il n'est pas utile de revenir, a abouti à la création de la Communauté de Communes de Gevrey-Chambertin. Celle-ci regroupe les 6 communes de la Côte de l'ancien SICODI et les 16 communes des Hautes-Côtes de l'ancien SIVOM des Monts de Vergy. Les 10 autres communes du canton de Gevrey-Chambertin, partagées sur des options divergentes, n'ont pas « suivi le mouvement ». Le Préfet de la Côte d'Or a arrêté le périmètre de la Communauté de Communes à laquelle nous appartenons tous depuis le 13 décembre 2004, les anciens SIVOM étant dissous à la même date.



Ce sont désormais 22 communes qui vont s'organiser pour mieux vivre à l'échelon de ce territoire d'un peu plus de 19 000 ha dont 1/3 environ de terres cultivables et une surface forestière importante (environ 50%). La population totale était de 9165 habitants au dernier recensement de 1999, soit une densité de 48 habitants au km².

La plus petite commune est Segrois : 229 ha et 55 habitants. La plus grande est Gevrey-Chambertin: 2477 ha et 3283 habitants.

Les espaces industriels et commerciaux sont essentiellement répartis sur les communes de la Côte.

Sur la base des travaux des différentes commissions qui ont travaillé une année durant, l'assemblée des représentants des communes a élaboré des statuts définissant la dénomination du groupement, son étendue géographique, son siège, les compétences choisies et le fonctionnement du conseil communautaire (composition, bureau, commissions de travail...).

Le 17 décembre 2004, à Morey-St-Denis, s'est tenu le premier conseil communautaire. Celui-ci a élu le Président de la Communauté de Communes, a déterminé le nombre et le rôle des vice-présidents, puis procédé à leur élection.

Tout au long du processus et à chaque étape, un excellent état d'esprit a régné entre les représentants des différentes communes. Ce climat de confiance et le sérieux des études menées laissent bien augurer de l'avenir. Le mérite en revient à tous les participants, et en premier lieu à Jean-Claude Robert qui a su créer et entretenir une atmosphère sereine, prendre en compte les desiderata de tous.

Des sites remarquables. Un terroir renommé. Une convergence d'intérêts.

D'Urcy au nord jusqu'à Chevannes à l'extrême sud, des profondeurs de la forêt de Détainet-Bruant à l'ouest aux confins de la plaine orientale de la commune de Gevrey-Chambertin, la diversité du relief, des

paysages, des activités humaines est remarquable. Pourtant - et c'est frappant lorsqu'on observe du ciel- l'unité géographique du territoire saute aux yeux. Partout, la forêt, des combes profondes, des plateaux calcaires tabulaires bordés de falaises rocheuses plus ou moins hautes, les villages groupés au pied des monts, les champs disséminés autour, là où la pente n'est pas trop abrupte... et puis les vignes sur les coteaux ensoleillés, à l'origine du mot « Côte d'Or. »



La géographie, comme l'histoire des hommes et la tradition ont fait, depuis longtemps, la renommée de notre contrée. Parler de « Chambertin » (que ce soit le coq ou le vin) est un passeport international qui ouvre toutes les portes. C'est la raison pour laquelle il n'a pas fallu chercher très longtemps pour choisir le nom de notre communauté de communes.

Si nous sommes dans le même canton, ce n'est sans doute pas un hasard. Même si les destinées des villages n'ont pas été identiques, les origines, cultures et traditions sont les mêmes, tout entières tournées vers la vigne, l'agriculture et - surtout autrefois- l'élevage et les travaux de la forêt.

Ce passé commun est vecteur



Un projet

d'intérêts convergents aujourd'hui.

Des services... au projet.

Lorsque nous avons recensé ce qui pouvait devenir le moteur de cette création de nouveau territoire commun, des évidences se sont rapidement imposées:

- Pour améliorer l'existant, la structure du SIVOM, sa surface et ses moyens ne correspondaient plus ni aux besoins locaux, ni à l'évolution générale de la décentralisation en cours et ses conséquences financières.

- Etant inclus dans le SCOT * du Dijonnais, nous ne souhaitons pas être « satellisés » par l'agglomération dijonnaise. Nous voulons préserver notre identité, maîtriser l'aménagement de notre espace, son évolution démographique tout en assurant un cadre de vie, une palette d'activités et d'actions en direction des populations en phase avec notre temps.

- La plupart de nos communes (17 sur 22) ont moins de 500 habitants et donc peu de ressources propres pour organiser la satisfaction des nouveaux besoins en matière d'éducation, d'activités culturelles et sportives, d'aide aux personnes âgées...

- Une mutualisation efficace des moyens nécessite une coopération sur un territoire suffisamment vaste, peuplé et économiquement actif.

L'enjeu est donc bien de passer d'une intercommunalité de services à une intercommunalité de projet.

* SCOT: Schéma de COhérence Territoriale.

Les compétences

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin est, sans aucun doute, celle qui a les compétences les

plus larges dans notre département. Qu'on en juge:

Aménagement de l'espace. (mais les PLU et cartes communales restent

de la compétence des communes.) Z o n e d'Aménagement Concerté (ZAC d'intérêt communautaire) - représentation des communes au SCOT et au Pays - action visant à maîtriser l'urbanisation.

Développement économique et touristique.

Développement des zones industrielles, artisanales ou commerciales et création de nouvelles - Mission locale - Nouvelles technologies.

Office du tourisme - investissements d'intérêt communautaire.

Environnement.

Collecte des déchets - déchetterie - points propres - Taxe ordures ménagères et déchetterie - Actions de sensibilisation et d'information sur les problèmes de pollution.

Eau.

Service de distribution de l'eau potable - Protection et entretien des captages.

Assainissement.

Etude, construction, entretien, contrôle des dispositifs de collecte et d'épuration de l'eau - Lutte contre les rongeurs nuisibles.

Erosion - Faux pluviales.

Participation possible aux études pour la lutte contre l'érosion - collecte des eaux pluviales.

Voirie d'intérêt communautaire.

Création et entretien.

Logement - cadre de vie.

Études - construction ou réhabilitation de logements ...

Scolaire et périscolaire.

Construction, entretien, gestion et fonctionnement des équipements scolaires élémentaires et préélémentaires - Aide aux élèves en difficultés - Gestion directe ou indirecte des centres de loisirs, restaurants scolaires, accueils périscolaires - Contrat éducatif local...

Action sanitaire et sociale.

Politique enfance jeunesse, loisirs des jeunes - structures d'accueil de la petite enfance - actions de prévention... Actions en faveur des handicapés. Création et/ou gestion d'établissements à vocation sociale en faveur des personnes âgées ou dépendantes.

Action culturelle.

Création et gestion d'une école de musique intercommunale. Création ou fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire (bibliothèque par exemple).

Soutien aux actions culturelles d'intérêt communautaire.

Action sportive.

Investissement et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire - soutien aux clubs et/ou associations sportives, aux manifestations ponctuelles organisées sur le territoire.

Prestations de services pour les communes ou syndicats mixtes.

Secrétariat de mairie - entretien espaces verts - mise à disposition de matériel...

Convention de mandat.

Pour le compte et à la demande des communes : opérations

